

Adhésion de la Ville de Besançon au Club des Villes Cyclables

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du PDU, et notamment pour la promotion de l'intermodalité favorisant une politique en direction des cycles, il apparaît intéressant que la Ville adhère au club des villes cyclables.

L'objectif principal de ce club est la prise en compte et la promotion du vélo dans la ville. Outre la publication de fiches techniques et l'organisation de journées à thème, le club organise par l'intermédiaire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, des formations pour les techniciens sur l'intégration des cycles dans les aménagements urbains.

La cotisation annuelle est fixée en fonction du nombre d'habitants et représenterait pour la Ville de Besançon une dépense de 7 200 F prévue sur le budget primitif, au chapitre 92.822.6281.35000.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Besançon à ce club.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie-Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.